

Le journal du matin vous apporte les premières nouvelles du jour, d'actualité et d'intérêt immédiat pour l'homme d'affaires, de profession, le commis et l'ouvrier.



Livraison à domicile dans tous les endroits de la ville de Montréal. Pour service irrégulier, téléphones 4 M. 27. 37.

VOL. XX — No. 33

BEAU, MODEREMENT CHAUD.

MONTREAL, VENDREDI, 12 MAI 1922

MINIMUM: 46; MAXIMUM: 52.

PRIX: TROIS SOUS

LA SESSION FEDERALE

LE GOUV. CONSERVATEUR A UTILISE NOS CHEMINS DE FER POUR DES FINS ELECTORALES

De l'aveu de M. J. A. Stewart, le gouvernement Meighen a forcé la main des directeurs du réseau de l'Etat pour favoriser l'élection de ses candidats

SCANDALE QUI GOUTE AU PAYS \$735,000

Le travail qui aurait dû être fait dans les ateliers de l'Etat, a été confié aux corporations privées. — Les progressistes et le chômage

(De notre correspondant)

Ottawa, 11. — Le débat sur les crédits supplémentaires, aujourd'hui, aux Communes, a tenu l'opposition conservatrice sur la défensive pendant toute la séance. Au début, le chef de l'opposition, M. Meighen, a tenté de prendre l'offensive en demandant au ministre de la Justice, sir Lomer Gouin, de confirmer la nouvelle de la nomination du juge Adamson dans le Manitoba. On sait que certains journaux, comme dans certains milieux, ont su incriminer le gouvernement à ce sujet. Le chef de l'opposition, voulant évidemment provoquer un incident sur cette question, a demandé à sir Lomer si M. Adamson avait été nommé juge. Sir Lomer comprit tout de suite la manœuvre du chef de l'opposition. Il répondit: "Oui", M. Meighen fut du coup désemparé et les crédits supplémentaires pour les chemins de fer furent votés sans incident.

Le débat sur les crédits supplémentaires, aujourd'hui, aux Communes, a tenu l'opposition conservatrice sur la défensive pendant toute la séance. Au début, le chef de l'opposition, M. Meighen, a tenté de prendre l'offensive en demandant au ministre de la Justice, sir Lomer Gouin, de confirmer la nouvelle de la nomination du juge Adamson dans le Manitoba. On sait que certains journaux, comme dans certains milieux, ont su incriminer le gouvernement à ce sujet. Le chef de l'opposition, voulant évidemment provoquer un incident sur cette question, a demandé à sir Lomer si M. Adamson avait été nommé juge. Sir Lomer comprit tout de suite la manœuvre du chef de l'opposition. Il répondit: "Oui", M. Meighen fut du coup désemparé et les crédits supplémentaires pour les chemins de fer furent votés sans incident.

C'est alors que l'opposition fut prise à partie par le gouvernement pendant tout le reste de la séance et à la fin de l'ex-ministre des chemins de fer, l'hon. J. A. Stewart et l'hon. Dr Manion, au avant-postes, provoquaient les attaques de la droite auxquelles ils répondaient faiblement. Quand le crédit de \$735,000 pour des crédits supplémentaires fut discuté l'opposition fut violemment prise à partie par MM. Boivin, Vient et l'hon. Murdoch, qui ont mis à jour comment le gouvernement conservateur s'est servi de nos chemins de fer pour des fins électorales. L'hon. Stewart, forcé d'avouer que des crédits ont été accordés par l'intermédiaire du ministre du travail, tenta de se justifier en disant que le gouvernement n'avait voulu remédier à la crise du chômage. M. Boivin lui répliqua en disant qu'il est étrange que le gouvernement ait songé seulement à la veille de l'élection de s'occuper des chômeurs alors que la crise du chômage a été très grave pendant toute l'année. Il donne lui-même des explications sur la conduite du gouvernement avant les élections. Les conservateurs se sont ingérés dans l'administration des chemins de fer de l'Etat qui devait rester indépendante de la politique, pour accorder des crédits à ceux qui

Le gouvernement a payé \$50 la tonne pour des rails qu'il pourrait acheter à meilleur marché. (Dépêche de la Presse Canadienne) Ottawa, 11. — Les votes des crédits supplémentaires de l'an dernier pour les chemins de fer et les canaux ont été étudiés à la reprise de la Chambre ce soir. Un article de \$6,500 pour des réparations et changements aux wagons du gouvernement général fut demandé à M. W. C. Good, progressiste, de Brant, s'il était nécessaire que la Chambre consacre de l'argent pour l'aménagement de ces wagons chaque fois que son change de gouverneur-général. L'hon. T. A. Crerar reçut l'assurance de la part du ministre des chemins de fer que les réparations étaient nécessaires. A propos d'un article de \$735,000 en dépenses pour rails, pièces de rechange, réparations, etc., le chef de fer nationaux jusqu'au 31 décembre 1921, l'hon. W. C. Kennedy déclara que cette somme était requise pour le paiement de crédits accordés le 6 octobre 1921 pour remédier au chômage. Des ordres ont été données pour la réparation de 2,000 wagons et la fabrication de 75,000 tonnes de rail. Quelque 850 wagons avaient été réparés le 31 mars et 40,000 tonnes de rails avaient été livrés. L'hon. J. A. Stewart, député conservateur de Lanark, qui était ministre des chemins de fer lorsque les crédits furent accordés, déclara que l'on avait demandé aux chemins de fer d'anticiper sur leurs besoins pour l'an prochain et de donner leurs crédits durant l'automne afin de procurer le ouvrage durant les mois d'hiver. M. C. A. Gauvreau (libéral, Temiscouata), est surpris d'apprendre que ces crédits ont été donnés pour remédier au chômage. Le travail qui aurait pu être fait dans les ateliers mêmes des chemins de fer a été confié aux corporations privées. A la Rivière-du-Loup les employés des ateliers de chemins de fer ont été congédiés parce que ce travail leur était enlevé. L'hon. M. Stewart déclara que ni le gouvernement ni le département n'avaient eu affaire avec l'octroi des crédits.

Le gouvernement a payé \$50 la tonne pour des rails qu'il pourrait acheter à meilleur marché. (Dépêche de la Presse Canadienne) Ottawa, 11. — Les votes des crédits supplémentaires de l'an dernier pour les chemins de fer et les canaux ont été étudiés à la reprise de la Chambre ce soir. Un article de \$6,500 pour des réparations et changements aux wagons du gouvernement général fut demandé à M. W. C. Good, progressiste, de Brant, s'il était nécessaire que la Chambre consacre de l'argent pour l'aménagement de ces wagons chaque fois que son change de gouverneur-général. L'hon. T. A. Crerar reçut l'assurance de la part du ministre des chemins de fer que les réparations étaient nécessaires. A propos d'un article de \$735,000 en dépenses pour rails, pièces de rechange, réparations, etc., le chef de fer nationaux jusqu'au 31 décembre 1921, l'hon. W. C. Kennedy déclara que cette somme était requise pour le paiement de crédits accordés le 6 octobre 1921 pour remédier au chômage. Des ordres ont été données pour la réparation de 2,000 wagons et la fabrication de 75,000 tonnes de rail. Quelque 850 wagons avaient été réparés le 31 mars et 40,000 tonnes de rails avaient été livrés. L'hon. J. A. Stewart, député conservateur de Lanark, qui était ministre des chemins de fer lorsque les crédits furent accordés, déclara que l'on avait demandé aux chemins de fer d'anticiper sur leurs besoins pour l'an prochain et de donner leurs crédits durant l'automne afin de procurer le ouvrage durant les mois d'hiver. M. C. A. Gauvreau (libéral, Temiscouata), est surpris d'apprendre que ces crédits ont été donnés pour remédier au chômage. Le travail qui aurait pu être fait dans les ateliers mêmes des chemins de fer a été confié aux corporations privées. A la Rivière-du-Loup les employés des ateliers de chemins de fer ont été congédiés parce que ce travail leur était enlevé. L'hon. M. Stewart déclara que ni le gouvernement ni le département n'avaient eu affaire avec l'octroi des crédits.

Le gouvernement a payé \$50 la tonne pour des rails qu'il pourrait acheter à meilleur marché. (Dépêche de la Presse Canadienne) Ottawa, 11. — Les votes des crédits supplémentaires de l'an dernier pour les chemins de fer et les canaux ont été étudiés à la reprise de la Chambre ce soir. Un article de \$6,500 pour des réparations et changements aux wagons du gouvernement général fut demandé à M. W. C. Good, progressiste, de Brant, s'il était nécessaire que la Chambre consacre de l'argent pour l'aménagement de ces wagons chaque fois que son change de gouverneur-général. L'hon. T. A. Crerar reçut l'assurance de la part du ministre des chemins de fer que les réparations étaient nécessaires. A propos d'un article de \$735,000 en dépenses pour rails, pièces de rechange, réparations, etc., le chef de fer nationaux jusqu'au 31 décembre 1921, l'hon. W. C. Kennedy déclara que cette somme était requise pour le paiement de crédits accordés le 6 octobre 1921 pour remédier au chômage. Des ordres ont été données pour la réparation de 2,000 wagons et la fabrication de 75,000 tonnes de rail. Quelque 850 wagons avaient été réparés le 31 mars et 40,000 tonnes de rails avaient été livrés. L'hon. J. A. Stewart, député conservateur de Lanark, qui était ministre des chemins de fer lorsque les crédits furent accordés, déclara que l'on avait demandé aux chemins de fer d'anticiper sur leurs besoins pour l'an prochain et de donner leurs crédits durant l'automne afin de procurer le ouvrage durant les mois d'hiver. M. C. A. Gauvreau (libéral, Temiscouata), est surpris d'apprendre que ces crédits ont été donnés pour remédier au chômage. Le travail qui aurait pu être fait dans les ateliers mêmes des chemins de fer a été confié aux corporations privées. A la Rivière-du-Loup les employés des ateliers de chemins de fer ont été congédiés parce que ce travail leur était enlevé. L'hon. M. Stewart déclara que ni le gouvernement ni le département n'avaient eu affaire avec l'octroi des crédits.

Le gouvernement a payé \$50 la tonne pour des rails qu'il pourrait acheter à meilleur marché. (Dépêche de la Presse Canadienne) Ottawa, 11. — Les votes des crédits supplémentaires de l'an dernier pour les chemins de fer et les canaux ont été étudiés à la reprise de la Chambre ce soir. Un article de \$6,500 pour des réparations et changements aux wagons du gouvernement général fut demandé à M. W. C. Good, progressiste, de Brant, s'il était nécessaire que la Chambre consacre de l'argent pour l'aménagement de ces wagons chaque fois que son change de gouverneur-général. L'hon. T. A. Crerar reçut l'assurance de la part du ministre des chemins de fer que les réparations étaient nécessaires. A propos d'un article de \$735,000 en dépenses pour rails, pièces de rechange, réparations, etc., le chef de fer nationaux jusqu'au 31 décembre 1921, l'hon. W. C. Kennedy déclara que cette somme était requise pour le paiement de crédits accordés le 6 octobre 1921 pour remédier au chômage. Des ordres ont été données pour la réparation de 2,000 wagons et la fabrication de 75,000 tonnes de rail. Quelque 850 wagons avaient été réparés le 31 mars et 40,000 tonnes de rails avaient été livrés. L'hon. J. A. Stewart, député conservateur de Lanark, qui était ministre des chemins de fer lorsque les crédits furent accordés, déclara que l'on avait demandé aux chemins de fer d'anticiper sur leurs besoins pour l'an prochain et de donner leurs crédits durant l'automne afin de procurer le ouvrage durant les mois d'hiver. M. C. A. Gauvreau (libéral, Temiscouata), est surpris d'apprendre que ces crédits ont été donnés pour remédier au chômage. Le travail qui aurait pu être fait dans les ateliers mêmes des chemins de fer a été confié aux corporations privées. A la Rivière-du-Loup les employés des ateliers de chemins de fer ont été congédiés parce que ce travail leur était enlevé. L'hon. M. Stewart déclara que ni le gouvernement ni le département n'avaient eu affaire avec l'octroi des crédits.

Le gouvernement a payé \$50 la tonne pour des rails qu'il pourrait acheter à meilleur marché. (Dépêche de la Presse Canadienne) Ottawa, 11. — Les votes des crédits supplémentaires de l'an dernier pour les chemins de fer et les canaux ont été étudiés à la reprise de la Chambre ce soir. Un article de \$6,500 pour des réparations et changements aux wagons du gouvernement général fut demandé à M. W. C. Good, progressiste, de Brant, s'il était nécessaire que la Chambre consacre de l'argent pour l'aménagement de ces wagons chaque fois que son change de gouverneur-général. L'hon. T. A. Crerar reçut l'assurance de la part du ministre des chemins de fer que les réparations étaient nécessaires. A propos d'un article de \$735,000 en dépenses pour rails, pièces de rechange, réparations, etc., le chef de fer nationaux jusqu'au 31 décembre 1921, l'hon. W. C. Kennedy déclara que cette somme était requise pour le paiement de crédits accordés le 6 octobre 1921 pour remédier au chômage. Des ordres ont été données pour la réparation de 2,000 wagons et la fabrication de 75,000 tonnes de rail. Quelque 850 wagons avaient été réparés le 31 mars et 40,000 tonnes de rails avaient été livrés. L'hon. J. A. Stewart, député conservateur de Lanark, qui était ministre des chemins de fer lorsque les crédits furent accordés, déclara que l'on avait demandé aux chemins de fer d'anticiper sur leurs besoins pour l'an prochain et de donner leurs crédits durant l'automne afin de procurer le ouvrage durant les mois d'hiver. M. C. A. Gauvreau (libéral, Temiscouata), est surpris d'apprendre que ces crédits ont été donnés pour remédier au chômage. Le travail qui aurait pu être fait dans les ateliers mêmes des chemins de fer a été confié aux corporations privées. A la Rivière-du-Loup les employés des ateliers de chemins de fer ont été congédiés parce que ce travail leur était enlevé. L'hon. M. Stewart déclara que ni le gouvernement ni le département n'avaient eu affaire avec l'octroi des crédits.

QU'AURAIT FAIT LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL ?

Elle en aurait nommé un qui aurait mieux connu la couleur des cheveux de César

POUR LE TARIF

Bureau exempté du contrôle de la commission par le dernier gouvernement

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, 11. — "Quelqu'un qui aurait mieux connu la couleur des cheveux de Jules César aurait pu avoir la position." Telle est la raison donnée à la Chambre des Communes, cet après-midi, pour choisir un commissaire du tarif sans avoir recours à la commission du Service Civil. L'incident s'est produit au cours de la discussion des crédits supplémentaires pour l'an dernier et en particulier d'un article de \$1,329 pour le traitement de J. A. Russell, depuis le temps de sa nomination comme commissaire du tarif en janvier dernier jusqu'au 31 mars. M. Fielding déclara que Russell avait rempli une longue carrière en cette fonction et qu'il était spécialement qualifié pour agir dans la position à laquelle il fut nommé. La critique de l'opposition fut dirigée contre la négligence du ministre à avoir eu recours à la commission du Service Civil en faisant la nomination. M. Fielding donna la raison citée plus haut et ajouta que le dernier gouvernement avait exempté tout le bureau de la taxe sur le revenu de la loi du service civil. L'hon. Arthur Meighen répliqua que le bureau de la taxe sur le revenu ne fut jamais sous le contrôle de la commission. Dans ce cas le contrôle de la commission fut réduit, la mesure est réactionnaire. M. J. T. Shaw, député progressiste de Calgary Ouest, demanda quels étaient les fonctions de M. Russell. Aider au ministre à faire des enquêtes sur les questions tarifaires, répliqua M. Fielding. Sir Henry Drayton déclara que M. Russell avait reçu \$3,700 par année et qu'il avait été mis à sa retraite sur cette base. Maintenant, qu'il a été rappelé il veut savoir s'il sera mis à sa retraite sur une base de \$6,000 par année. M. Fielding répondit qu'il espérait que M. Russell pourra rendre service au département pendant plusieurs années encore. Les termes auxquels il sera mis à sa retraite seront dictés par la loi. Le crédit fut adopté.

efforts pour obtenir secours aux métallogistes de la Nouvelle Ecosse. L'hon. J. A. Stewart, ancien ministre des chemins de fer et des canaux, cherche querelle à M. Crerar. Il déclare que les directeurs des deux réseaux du gouvernement ont consulté le ministre des chemins de fer au sujet de ces commandes. Le ministre du Travail a fait voir que la situation du chômage était grave. On a cru que l'octroi des commandes aiderait les chômeurs durant les mois d'hiver. Les rails ont été commandés mais les chemins de fer du gouvernement ne sont pas obligés de prendre les rails avant qu'ils en aient besoin. Il prétend que le gouvernement d'aujourd'hui a suivi la meilleure conduite. M. Thomas Vient (libéral, Lotbinière) dit que l'ancien ministre ne croit pas que ces commandes avaient une signification politique. "Non, absolument et emphatiquement," répond M. Stewart. M. Wm. Ward, progressiste, de Dauphin, demanda pourquoi un train chargé d'acier a été envoyé à Dauphin juste avant les élections. Le gouvernement, répliqua M. Stewart, n'a absolument rien à voir avec cet achat, directement ou indirectement. L'hon. James Murdoch est heureux d'entendre cette explication parce que certains messieurs lui ont dit durant ces derniers mois d'office que tout ce qu'il fallait faire pour donner une commande de rails était de réquisitionner le ministre des chemins de fer qui à son tour demanderait aux directeurs des chemins de fer de donner une commande. Est-il nécessaire de tuer des wagons à 800 milles pour les réparer? Le Dr Manion demanda s'il faut blâmer le gouvernement pour avoir remédié au chômage à cause qu'une décision était proche. M. Georges Boivin (libéral, Shefford) dit que le gouvernement n'a rien fait pour remédier au chômage avant que l'élection ait été annoncée. Il ignora ses propres ateliers à St-Malo, etc., et donna les commandes à d'autres firmes pour se faire du capital politique. Le gouvernement a passé un arrêté ministériel pour autoriser le ministre du Travail à imposer sa volonté aux directeurs des chemins de fer. M. Stewart déclara avec chaleur qu'aucun arrêté de ce genre n'a été adopté. M. Hance Logan (libéral, Cumberland) approuva le dernier gouvernement d'avoir donné des commandes à Amherst et New-Glasgow. Il rappelle qu'il y a dix ans ou plus sir Wilfrid Laurier a agi de façon analogue. Logan fut interrompu par ses collègues libéraux mais tint bon. M. T. E. Simpson, conservateur, Algoma-Ouest, dit que le gouvernement a prévenu une sérieuse crise de chômage à Sault-Sainte-Marie. M. R. A. Hovey, progressiste Springfield, demanda combien de wagons ont été réparés aux ateliers de Transcona. Il ne voit pas pourquoi ce compte a été réglé. M. Kennedy répond que pas un wagon n'a pas été réparé à Transcona. L'agilite de \$735,000 est adoptée.

MARQUOISE REPONSE DE SIR LOMER GOUIN

(Dépêche de la Presse Canadienne) Ottawa, 11. — "Est-ce un fait que M. J. E. Adamson, de Winnipeg, a été nommé juge de la Cour du Banc du Roi du Manitoba," a demandé l'hon. Arthur Meighen, chef de l'opposition, à sir Lomer Gouin, ministre de la Justice, à la Chambre cet après-midi. La Chambre attendit pendant quelques moments et sir Lomer, lorsque la question fut répétée se leva et répondit lentement: "Oui, c'est un fait." La Chambre sourit. Plusieurs crédits supplémentaires peu importants ont été adoptés pour le ministère de la Justice. Un vote de \$150,000 pour les pénitenciers fut demandé à M. Meighen si c'était à cause de l'augmentation des prisonniers. Le ministre répondit que c'était à cause de cela.

\$3,000,000 ONT ETE PAYES A LA DOM. IRON

Avant le règlement de sa réclamation résultant d'une résiliation

ENCORE EN PROCES

Le gov. Meighen a laissé \$1,600,000 à payer par son successeur

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, 11. — La réclamation de la Dominion Iron and Steel Coy contre le gouvernement fédéral au sujet de la résiliation de contrats pour plaques d'acier et le paiement par le dernier gouvernement de \$3,000,000 à la compagnie l'automne dernier ont été discutés devant la chambre, en commission, cet après-midi, à propos d'un article des crédits supplémentaires, au montant de \$70,837,90 pour le département de la marine et des pêcheries pour règlement des réclamations de guerre. L'hon. Ernest Lapointe déclara que l'affaire était en suspens devant les tribunaux. Elle a résulté de la résiliation de contrats laissant un reliquat de \$1,600,000 que la compagnie réclame et qui était sujet à paiement dans trente jours. L'hon. Arthur Meighen déclara que la somme avait été payée par le dernier gouvernement sur la recommandation du département de la Justice. M. Georges Parent (libéral, Québec Ouest) demanda si le gouvernement actuel ou présent avait payé les \$3,000,000. M. Lapointe déclara que la somme avait été payée par le dernier gouvernement. "Mais le gouvernement actuel en paiera le reste", répliqua M. Meighen. A M. Roch Lanctôt (libéral, La Prairie-Napierville) le ministre répondit que la réclamation de \$70,807, est pour services légaux au sujet du procès. M. Lanctôt demanda s'il n'y avait pas assez d'avocats dans le département de la Justice pour voir à ces causes sans qu'on ait à distribuer les honoraires à l'étranger. M. Williams (libéral, Lunenburg) s'objecta à ce que le gouvernement ait payé \$3,000,000 lorsque la cause est encore devant les tribunaux. M. Lapointe dit que l'accord final a été laissé au nouveau gouvernement. On stipula que le règlement complet serait fait par le paiement de \$1,600,000 dans trente jours, c'est-à-dire après le changement de gouvernement de décembre dernier. M. Duff déclara que c'était une étrange procédure. L'hon. M. Meighen déclara que M. Duff trouvera plusieurs cas dans les années précédentes où des paiements ont été faits pour régler des réclamations. Dans le cas actuel il n'y a pas de doute que l'argent est dû à la compagnie. Des dommages ont été causés à la compagnie et celle-ci avait besoin d'argent pour continuer ses travaux. Le gouvernement a pris sur lui de payer \$3,000,000 sans s'engager à rien et laissera au prochain gouvernement le soin de régler la chose en payant encore \$1,600,000. Le département de la Justice a recommandé que ce paiement soit fait. Il est dans l'intérêt du district que les usines de la compagnie puissent fonctionner. M. Duff dit qu'il ne peut pas revenir sur le passé ni anticiper sur l'avenir de la cause. Il parle de 1921 et de 1922. Le gouvernement n'aurait pas dû accepter de compromis. Il a payé à la Dominion Iron and Steel Co., \$3,000,000 juste trois semaines avant l'élection et a laissé au gouvernement qui suivrait le soin de régler une réclamation à propos de laquelle il avait déjà accepté un compromis. M. Roch Lanctôt revient à la question d'employer des avocats étrangers pour défendre le gouvernement. Si, sur sa terre, il a un travail extraordinaire à faire, il employe d'ordinaire ses employés et leur laisse faire au lieu de chercher d'autres hommes. Cette cause s'est plaidée à Ottawa. Il n'y a pas de raison pour que le gouvernement ait encouru une dépense de \$70,000 pendant qu'il était dans le département de la Justice des avocats capables de la défendre. M. Meighen dit qu'il est impossible que le département de la Justice ait assez d'hommes bien rémunérés pour s'occuper de toutes les causes qui peuvent surgir. Si l'on tentait de le faire, les estimés seraient si élevés que la Chambre aurait probablement de la peine à les adopter. Le crédit fut adopté.

LE BILL DE LA DEFENSE NATIONALE DEBATTU AU SENAT

Sir James Lougheed dit qu'il élude la loi du Service Civil

LE SOUS-MINISTRE

500 membres des troupes permanentes seront mis à la retraite

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, 11. — Le Sénat a passé toute la séance aujourd'hui sur le bill de la défense nationale et n'a fait que peu de progrès. La clause créant un contrôleur financier a été rayée, puis remise sans autre discussion. Toutes les autres clauses ont été adoptées. Le bill sera en comité de nouveau demain. Sir James Lougheed prétendit que le bill éludait la loi du Service Civil et constituait une contradiction à la politique du gouvernement que la fonction est propice à l'économie. Des positions non-nécessaires sont créées. Il demande ce que va faire le sous-ministre de la Défense Nationale? Le sénateur Dandurand répliqua que le nouveau poste a été approuvé par deux anciens ministres de la Milice dans le dernier gouvernement. Il coordonnera un grand nombre de bureaux dans les trois branches de la défense et aura pour résultat économique et financier. A propos de la clause des pensions, le sénateur Dandurand déclare que cinq cents membres des troupes permanentes, dont la limite de service est de dix ans dans quelques cas pour obtenir une pension, seraient mis à leur retraite. Il y a aussi un certain nombre d'hommes qui ont été enrôlés pour trois ans et qui seront mis à leur retraite à l'expiration de leur temps de service. Il y a un grand nombre de fonctionnaires dans le département qui seront mis à leur retraite, mais qui n'ont pas été employés assez longtemps pour qu'on leur accorde une pension. Cette clause sera de nouveau étudiée par la commission, demain. La séance du Sénat sera reprise à trois heures, demain.

LA CANALISATION DU SAINT-LAURENT

Ottawa, 11. — Le projet de canalisation du St-Laurent a été acerbement critiqué au Sénat par l'hon. sénateur Casgrain. Il cotraitait autant que deux Pacific Canadian ou quatre canaux de Panama, dit le sénateur, et même les résultats les plus optimistes anticipés par ses partisans ne justifiaient pas les dépenses. L'approbation de ce projet par la commission internationale des eaux internationales a fait de ce projet une question importante dans les affaires canadiennes. Le but de ce projet est de permettre aux océaniques d'entrer dans les Grands-Lacs et de revenir sans rompre charge. Si ce n'est pas possible et si l'on ne peut obtenir des taux de transport moins élevés, le Canada ne recevra rien en retour de ses immenses dépenses. Si ce canal fait profiter le Canada, ce ne sera qu'une faible partie d'Ontario. Des estimés dignes de foi des plus grands ingénieurs mettent le coût du canal du St-Laurent à \$1,500,000,000 et ce n'est pas un secret que les estimés sont toujours de beaucoup dépassés par le coût de la construction. Quant au coût "générique" du projet, le sénateur Casgrain dit que sur le St-Maurice, dans Québec, on développe un cheval-vapeur pour \$80 et l'énergie du St-Laurent ne peut rivaliser avec ce chiffre. Sur le St-Maurice, la digue Gouin a été construite sans ajouter un dollar aux taxes de la population de Québec et dans 40 ans elle sera payée. Ce revenu, ainsi que celui de la commission des spiritueux de Québec, paiera toute la dette de la province. Le sénateur Casgrain déclare que le grand nombre de défilés dans le canal projeté ne permettrait pas une navigation rapide et économique. Le projet nécessiterait également la dépense de millions de dollars pour creuser les ports sur les lacs. Il fait remarquer que l'endiguement du Saint-Laurent inonderait une étendue de vingt-neuf mille acres, couvertes de fermes et de villages, tandis qu'il faudrait protéger les villes et les villages par d'immenses digues qui coûteraient cher. Le sénateur proposa l'ajournement du débat. Il continuera son discours demain. La loi amendement la loi des Juges, afin de nommer un juge de plus à la Cour d'appel de la Saskatchewan, fut alors discutée. Le sénateur McEwen espère que le gouvernement prendra soin de ne pas créer le troisième état de choses produit au Manitoba par une récente nomination. Le sénateur Willoughby appuie la proposition. Le sénateur Bennett dit que si le ministre de la Justice continue de faire des nominations semblables, ce deviendra un scandale public. Depuis que le nouveau gouvernement est arrivé au pouvoir, les nominations judiciaires ont été purement politiques. Le sénateur Dandurand déclara que le ministre de la Justice étudiait attentivement la situation de la magistrature dans les différentes parties du pays. Le grand problème est de trouver un moyen d'amener les juges à considérer leur position sans utiliser la méthode radicale d'être adressé au parlement. Il suggère qu'après qu'un juge sera absent un certain laps de temps, son traitement soit suspendu jusqu'à ce qu'il revienne. Ceci peut être fait en vertu de la loi des Traitements et il fera étudier cette solution par le ministre de la Justice.

SI FRANÇAIS ET BELGES QUITTENT LA CONFERENCE DE GENES, LLOYD GEORGE RESTERA

La réponse russe cause un profond désappointement parmi les Français. — Avenir très incertain de la conférence. — Politique creuse

CONFERENCES ENTRE DELEGUES ANGLAIS ET FRANÇAIS

Barthou a télégraphié le document à Poincaré. — Lloyd George a un béguin pour les Russes. — On suggère la tenue d'une autre conférence à Prague

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 11. — Une dépêche à l'Evening Standard de Gênes mande que si les Français et les Belges quittent la conférence, le premier ministre Lloyd George restera et cherchera à conduire le navire au port avec un équipage amoindri. MISE EN ACCUSATION DES PUISSANCES Gênes, 11. — C'est moins une réponse qu'une mise en accusation des puissances, accompagnée d'un refus de répondre aux questions qui leur ont été posées, a déclaré M. Barthou, au correspondant de la Presse Associée, ce soir, à propos de la réponse soviétique. M. Barthou a ajouté: "J'ai télégraphié le document à Paris et j'attends des instructions de mon gouvernement, demain matin." Les autres membres de la délégation française ont dit que la réponse ne pouvait causer un profond désappointement, parce qu'elle était faite avec un si grand respect de la Russie, et ne se préoccupe que de l'avenir. Ses allusions aux biens confisqués sont considérées non satisfaisantes en ce qu'on refuse d'accepter les points déjà soulevés dans les documents qui n'ont pas été approuvés par la Belgique ou par la France. De l'avis des délégués français, les soviets veulent que la reconstruction leur soit laissée; c'est leur droit, mais il est douteux que les étrangers s'aventurent en Russie dans ces conditions. A propos de la commission des experts, le porte-parole français a dit: "Ceci a l'effet de retarder une action définie et pave la route à des chicanes sans fin." M. Barthou a conféré ce soir avec M. Lloyd George avant le dîner. D'autres conférences entre les délégués anglais et français auront lieu demain.

SIR EDWARD GRIGG

Gênes, 11. — Sir Edward Grigg a dit ce qui suit de la réponse russe au nom de la délégation anglaise: "La première partie n'est que de la politique creuse que les bolcheviks produisent toujours et qui rend les négociations avec eux presque impossibles. Toutes ces pages d'argumentation valent tout autant que le papier-monnaie qui est le principal produit de la révolution russe. Lorsque vous arrivez à la fin vous arrivez à la substance réelle du document, qui est la question de la réciprocité. "La Russie se plaint d'être privée d'assumer des obligations sans obtenir autre chose que de vagues promesses, des promesses précieuses pour les rapports de crédit. Elle veut savoir si le document d'accepter des obligations de la part de ces obligations avant de les échanger contre des crédits. "Une des parties satisfaisantes de la réponse est l'engagement de la délégation anglaise à se joindre au pacte de non-agression." Sir Edward a dit que la délégation anglaise étudierait le document ce soir et consulterait le prochain matin à la fin de la nuit ou demain. "Nous devons traiter la réponse à son mérite, a ajouté sir Edward. Nous ne pouvons nous hâter. Le document demande certainement une réponse." Un des journalistes: "Ceci ne semble pas dire un "oui" ou un "non"?" "Nous avons toujours dit que nous n'aurions pas ni un "oui" ni un "non", répliqua sir Edward. "Considérez-vous le document comme base de nouvelles négociations?" "C'est la base d'une réponse et d'une réponse très efficace," fit sir Edward. Ce dernier ajouta que les Alliés répondront sans doute énergiquement à la première partie de la note soviétique mais qu'ils pouvaient étudier la fin comme base de plus amples négociations.

L'EPPEE DE DAMOCLES

Gênes, 11. — La réponse de la Russie au mémoire allié, présenté aujourd'hui à signer Schanzer, président de la conférence économique, est en général considérée comme conciliante. Au moins on la considère comme une base pour d'autres négociations. La suggestion qu'elle fait que tous les problèmes financiers éprouvés soient soumis à une commission mixte d'experts nommée par la conférence de Gênes fournit le moyen d'échapper à l'atmosphère surchauffée de la conférence, qui paraît désavantageuse au règlement de myriades de questions surgissant de la situation russe. L'Angleterre considère la réponse comme modérément conciliante. Le ministre des affaires étrangères français, M. Barthou, chef de la délégation française, a déclaré après avoir examiné le texte que la réponse ne touchait à rien et ne constituait pas du tout une réponse aux propositions alliées. Par conséquent on ne saura qu'après qu'il aura conféré avec le gouvernement à Paris si les propositions russes seront acceptées par les Français comme base pour la continuation de la discussion.

SI FRANÇAIS ET BELGES QUITTENT LA CONFERENCE DE GENES, LLOYD GEORGE RESTERA

La réponse russe cause un profond désappointement parmi les Français. — Avenir très incertain de la conférence. — Politique creuse

CONFERENCES ENTRE DELEGUES ANGLAIS ET FRANÇAIS

Barthou a télégraphié le document à Poincaré. — Lloyd George a un béguin pour les Russes. — On suggère la tenue d'une autre conférence à Prague

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 11. — Une dépêche à l'Evening Standard de Gênes mande que si les Français et les Belges quittent la conférence, le premier ministre Lloyd George restera et cherchera à conduire le navire au port avec un équipage amoindri. MISE EN ACCUSATION DES PUISSANCES Gênes, 11. — C'est moins une réponse qu'une mise en accusation des puissances, accompagnée d'un refus de répondre aux questions qui leur ont été posées, a déclaré M. Barthou, au correspondant de la Presse Associée, ce soir, à propos de la réponse soviétique. M. Barthou a ajouté: "J'ai télégraphié le document à Paris et j'attends des instructions de mon gouvernement, demain matin." Les autres membres de la délégation française ont dit que la réponse ne pouvait causer un profond désappointement, parce qu'elle était faite avec un si grand respect de la Russie, et ne se préoccupe que de l'avenir. Ses allusions aux biens confisqués sont considérées non satisfaisantes en ce qu'on refuse d'accepter les points déjà soulevés dans les documents qui n'ont pas été approuvés par la Belgique ou par la France. De l'avis des délégués français, les soviets veulent que la reconstruction leur soit laissée; c'est leur droit, mais il est douteux que les étrangers s'aventurent en Russie dans ces conditions. A propos de la commission des experts, le porte-parole français a dit: "Ceci a l'effet de retarder une action définie et pave la route à des chicanes sans fin." M. Barthou a conféré ce soir avec M. Lloyd George avant le dîner. D'autres conférences entre les délégués anglais et français auront lieu demain.

SIR EDWARD GRIGG

Gênes, 11. — Sir Edward Grigg a dit ce qui suit de la réponse russe au nom de la délégation anglaise: "La première partie n'est que de la politique creuse que les bolcheviks produisent toujours et qui rend les négociations avec eux presque impossibles. Toutes ces pages d'argumentation valent tout autant que le papier-monnaie qui est le principal produit de la révolution russe. Lorsque vous arrivez à la fin vous arrivez à la substance réelle du document, qui est la question de la réciprocité. "La Russie se plaint d'être privée d'assumer des obligations sans obtenir autre chose que de vagues promesses, des promesses précieuses pour les rapports de crédit. Elle veut savoir si le document d'accepter des obligations de la part de ces obligations avant de les échanger contre des crédits. "Une des parties satisfaisantes de la réponse est l'engagement de la délégation anglaise à se joindre au pacte de non-agression." Sir Edward a dit que la délégation anglaise étudierait le document ce soir et consulterait le prochain matin à la fin de la nuit ou demain. "Nous devons traiter la réponse à son mérite, a ajouté sir Edward. Nous ne pouvons nous hâter. Le document demande certainement une réponse." Un des journalistes: "Ceci ne semble pas dire un "oui" ou un "non"?" "Nous avons toujours dit que nous n'aurions pas ni un "oui" ni un "non", répliqua sir Edward. "Considérez-vous le document comme base de nouvelles négociations?" "C'est la base d'une réponse et d'une réponse très efficace," fit sir Edward. Ce dernier ajouta que les Alliés répondront sans doute énergiquement à la première partie de la note soviétique mais qu'ils pouvaient étudier la fin comme base de plus amples négociations.

L'EPPEE DE DAMOCLES

Gênes, 11. — La réponse de la Russie au mémoire allié, présenté aujourd'hui à signer Schanzer, président de la conférence économique, est en général considérée comme conciliante. Au moins on la considère comme une base pour d'autres négociations. La suggestion qu'elle fait que tous les problèmes financiers éprouvés soient soumis à une commission mixte d'experts nommée par la conférence de Gênes fournit le moyen d'échapper à l'atmosphère surchauffée de la conférence, qui paraît désavantageuse au règlement de myriades de questions surgissant de la situation russe. L'Angleterre considère la réponse comme modérément conciliante. Le ministre des affaires étrangères français, M. Barthou, chef de la délégation française, a déclaré après avoir examiné le texte que la réponse ne touchait à rien et ne constituait pas du tout une réponse aux propositions alliées. Par conséquent on ne saura qu'après qu'il aura conféré avec le gouvernement à Paris si les propositions russes seront acceptées par les Français comme base pour la continuation de la discussion.

CONVENTION PREJUDICIALE AUX CANADIENS

Les sportsmen américains peuvent tuer les oiseaux de passage à leur gré

CONVENTION PREJUDICIALE AUX CANADIENS

Les sportsmen américains peuvent tuer les oiseaux de passage à leur gré

TROP MAIGRES

Aussi bons que la viande de chien que l'on mange en certains endroits

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, 11. — M. G. W. KYTE, député libéral de Richmond et Cap-Breton, a déclaré à la Chambre des Communes, cet après-midi, que la convention concernant les oiseaux voyageurs conclue entre les Etats-Unis et le Canada était préjudiciable. M. KYTE approuva une plainte faite par M. E. Maclean, député de Prince-Albert, qui déclara que la convention était préjudiciable aux Canadiens, vu la date de l'ouverture de la chasse, ne peuvent le faire. M. J. D. Chaplin, député conservateur de Lincoln, déclara que depuis l'an dernier, la chasse du printemps, aux Etats-Unis, a cessé. A cet endroit, M. KYTE vient à l'appui de son collègue libéral. Il déclara que les chasseurs canadiens ne peuvent attendre ces oiseaux à l'automne parce qu'ils gagnent à la haute mer. Il voudrait que l'on tuer ces oiseaux le printemps parce qu'ils constituent un article de consommation nécessaire. M. George Black, représentant du Yukon, vint à l'appui de la convention. Il se dit amusé de constater que l'on pense à tuer ces oiseaux le printemps lorsqu'ils sont maigres. M. KYTE répl

CHRONIQUE DES SPORTS

(Suite de la deuxième page)

TED KO LEWIS MIS HORS DE COMBAT EN UNE RONDE, HIER

La rencontre a duré 2 minutes, 15 secondes. — Un coup de droite à la mâchoire a eu raison du boxeur anglais. — Nombre de spectateurs ont protesté contre la décision.

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 11. — Georges Carpentier a knockout Ted Ko Lewis dans la première ronde d'un combat de vingt assauts qui avait lieu ce soir, pour le championnat poids demi lourd du monde.

Les spectateurs ont été si nombreux qu'ils ont débordé de la salle. L'Anglais a été mis hors de combat en une seule minute et quinze secondes. Carpentier pesait 175 livres, la limite de la catégorie poids demi lourd, tandis que Lewis a fait 157 livres avec tous ses habits.

La rencontre a duré exactement deux minutes et quinze secondes. Carpentier pesait 175 livres, la limite de la catégorie poids demi lourd, tandis que Lewis a fait 157 livres avec tous ses habits.

L'Amphithéâtre était rempli car la rencontre avait suscité beaucoup d'intérêt. Des centaines de femmes bien mises étaient au nombre des spectateurs et elles furent un peu déappointées de la victoire rapide du Français.

Après le combat, Carpentier a déclaré qu'il était satisfait de sa victoire. Il a déclaré qu'il n'y avait pas de doute que Lewis avait eu le meilleur et que Carpentier avait pris l'avantage du moment que Lewis ne le regardait pas pour le mettre hors de combat.

La direction a refusé de commenter sur le montant de la recette. On a déclaré qu'elle avait réalisé plus de \$30,000. On a dit que Carpentier retiendrait 33 1-2 pour cent des recettes tandis que Lewis en eût vingt-cinq pour cent.

Un fait sans précédent s'est produit au cours de cette rencontre. L'arbitre a passé entre les deux boxeurs pour les séparer. En Angleterre c'est l'habitude que l'arbitre demeure en dehors de l'arène et donne ordre aux boxeurs de dégager.

DEMPEY ET WILLS SE RENCONTRENT A MONTREAL

Des offres vont être faites au champion du monde pour qu'il défende ici son titre le 1er juillet prochain. — Frank Flourney, lieutenant de Tex Rickard, est le créateur du mouvement.

CE SOIR A L'ARENA

(Dépêche de la Presse Associée)

New-York, 11. Aussitôt que Jack Dempsey sera arrivé en Amérique, le 20 mai, on lui offrira un combat avec Harry Wills, le champion négro.

Si le champion du monde accepte, la bataille aura probablement lieu à Montréal. D'un autre côté, tout dépend du consentement de Dempsey et des conditions qu'il va exiger.

On croit que Montréal ne s'opposera pas à un pareil combat, si l'on en croit Frank Flourney, l'un des lieutenants de Tex Rickard, qui essaie de donner l'assaut.

Flourney, qui s'est rendu au Canada pour inspecter plusieurs cités, a affirmé que Montréal possédait des endroits idéals. Il a ajouté qu'il avait la certitude de la coopération d'une corporation s'il voulait donner un match.

On n'a pas réussi à communiquer avec le champion du monde au sujet du combat. On attendra qu'il soit de retour ici. Il partira samedi de Southampton. Si Dempsey est raisonnable dans ses conditions, des négociations seront entamées avec Wills et des sportsmen de Montréal.

Les arrangements du combat vont aussi intéresser Jess Willard, qui a déjà demandé une autre chance au championnat. Si Dempsey consent à rencontrer Wills, le géant du Kansas sera prêt de rencontrer le vainqueur.

Flourney a déclaré que les gens de Montréal lui avait fait voir plusieurs endroits, situés près de la ville, pour donner la rencontre. Il dit qu'il y a une place qui pourra contenir 50,000 personnes.

Le combat aurait lieu samedi le 1er juillet.

1er juillet, Dominion Day. Cette date précéderait le 4 juillet, les Américains auraient amplement le temps de faire le voyage au Canada. Les promoteurs comptent aussi sur les attractions de la loi de prohibition et les taux d'excursion pour amener des amateurs de toutes les parties du continent.

On a parlé du combat pour le Canada après qu'on eut réalisé que la plupart des États américains ne consentiraient pas à un assaut mixte.

BARRIAULT VS WELLS

C'est ce soir à l'Arena Mont-Royal que Bermondsey Billy Wells et Frank Barriault viendront aux prises dans un assaut de dix rondes, pour le championnat poids mi-moyen du Canada.

Les deux boxeurs ont été introduits à la foule, hier après-midi à la piste de Maisonneuve. Les deux ont l'air en grande condition et questionnés chacun s'est déclaré confiant.

"Je suis en meilleure condition que jamais", a déclaré Barriault. "A cette période de l'année je puis m'entraîner plus facilement et je n'ai pas perdu mon temps". Barriault a ajouté qu'il peserait environ 147 livres ce soir.

Wells n'a pas beaucoup discuté le combat de ce soir. Il fut tellement surpris d'apprendre que Lewis avait été mis hors de combat en une ronde qu'il pouvait à peine le croire. Jusqu'à ce que la nouvelle soit confirmée il s'est tenu près de la galerie de la presse pour voir si une autre dépêche ne viendrait pas annoncer que son compagnon d'écurie avait résisté plus d'une ronde.

CULTURE DES POMMES DE TERRE

NOTES DES FERMES EXPERIMENTALES

La culture des pommes de terre est facile. C'est un aliment bon marché et d'une grande valeur. Tout le monde veut les avoir sur sa table sous une forme ou sous une autre, et dans toute l'étendue de l'univers civilisé.

Sol.—Les pommes de terre préfèrent un sol chaud, léger, profond, sablonneux. Elles exigent beaucoup d'humidité et veulent donc avoir un sol bien épaissi.

Semence.—Telle semence, telle récolte. Le commerce des tubercules de semence demande des variétés Irish Cobbler et Montagne verte, que l'on recommande parmi les meilleurs. Cultivez donc les pommes de terre que les consommateurs veulent avoir.

Préparation du sol.—Les pommes de terre exigent beaucoup de soins et beaucoup d'attention. Comme beaucoup d'autres choses c'est lorsqu'on s'occupe le plus d'elles qu'elles rapportent le plus. Labourez et travaillez le sol, rendez-le friable, travaillez-le énergiquement jusqu'à ce qu'il soit dans l'état d'ameublissement voulu.

Culture.—Hérez la plantation avec une herse lisse avant que les jeunes plants ne paraissent et une fois après le levé. Recouvrez les plants de trois pouces de terre lorsqu'ils ont trois pouces au-dessus du sol.

Recette.—Recoltez des tubercules non mûrs pour la semence. Piochez les pommes de terre par un temps sec s'il y a de la maladie laissez-les dans le sol jusqu'à la première gelée si c'est possible. Si le sol est très sec, donnez beaucoup de jeu à l'arrachage pour que les pommes de terre ne soient pas abîmées par la machine.

L'HOPITAL SAINT-PAUL A BESOIN DE LA GENEROSITE DU PUBLIC

Cette institution où des centaines d'enfants sont souvés de maladies contagieuses, chaque année, ne fonctionnera que par dévouement désintéressé. — Une conférence du Dr Pierre del Vecchio, qui illustre bien l'oeuvre. — Une soirée de charité à St-Sulpice.

Un joli concert-conférence a été donné, mardi soir, à la salle St-Sulpice au bénéfice de l'hôpital Saint-Paul. Un auditoire nombreux avait répondu à l'appel des organisateurs de cette soirée et remplissait la coquette salle de la rue Saint-Denis.

La causerie du Dr del Vecchio a porté sur l'oeuvre de l'hôpital Saint-Paul, oeuvre si humanitaire et qui a l'honneur d'avoir sauvé la vie à tant de petits êtres atteints de la diphtérie, du croup ou de la variole, les trois grandes fièvres qui déciment les tout-petits. Les statistiques qu'il a fait connaître au public sur les résultats du travail de cet hôpital, depuis seize ans d'opération, ont été très intéressantes.

Le concert-conférence était sous la présidence du RR. PP. Lord S.J., qui a présenté le conférencier en des termes très élogieux, a donné quelques statistiques sur les opérations de l'année dernière. Sur les 92 malades qui ont été traités, 795 ont été complètement guéris; 94 sont sous traitement et 105 sont morts, mais sur ce nombre 67 étaient des moribonds. Cela laisserait un pourcentage de 4-1-2 pour cent de mortalité pour l'année. On peut donc voir quel travail admirable s'accomplit dans cet hôpital.

Le Dr del Vecchio prit ensuite la parole. Il déclara en débutant qu'il ne voit aucun sujet mieux approprié à cette soirée que celui de l'hôpital Saint-Paul dont un trop grand nombre ne savent même pas l'existence, son travail et ses résultats, et dont plusieurs confondent facilement avec d'autres institutions qui soignent les tout-petits, mais qui ne sont pas la même chose.

Qu'est l'hôpital Saint-Paul? On s'est posé cette question bien des fois et, cependant, il existe depuis dix-huit ans à Paris sans que les connaissances. L'hôpital Saint-Paul est destiné à recevoir tous les malades contagieux de Montréal, afin d'éviter la propagation de leur mal. On y soigne particulièrement la diphtérie, le croup, la variole, la fièvre scarlatine, la rougeole et toutes les autres maladies contagieuses de l'enfant.

On a fort remarqué le numéro qui fut donné par trois aveugles, Mlle Marie Bailly, M. Arthur Pruneau et M. Armand Pellerin. Tous trois ont donné la scène V du quatrième acte d'Horace, mise en musique par Saint-Saëns. Mlle Marie Bailly est une très bonne soprano et M. Pruneau un très bon ténor sympathique. M. Pellerin accompagnait au piano, avec beaucoup de sûreté. Notons qu'il est bachelier en musique de l'Université de Montréal.

C'est de 3 heures p.m. jusqu'à minuit que se passent tous les grands événements de la vie sociale et politique, et de cette période, le journal du matin est le premier à vous en donner le détail.

A votre Nouveau Foyer, vous devriez avoir un POELE A GAZ REGENT

FABRIQUE A MONTREAL. SEULEMENT \$4.00

Comptant avec la commande et la balance chaque mois

placent dans votre cuisine ce bon et serviable poêle à gaz Regent No 12-E.

Achetez un poêle à gaz construit en vue de donner un bon service.

Nous avons d'autres styles de poêles à gaz pour convenir à tous.

Voyez-les à nos salles de vente ou téléphonez pour avoir l'un de nos représentants.

Les poeles à gaz Regent sont construits en vue de donner un bon service.

Retenez nos nouvelles adresses dans les districts de l'avenue du Parc et de Maisonneuve.

MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER, CONSOLIDATED

83 Ouest, rue Craig, No 4040. 605, Angie Ste-Catherine et de la Montagne. Eptown 6000-6001. 480 Est, rue Ste-Catherine. Est 2325. 2275 Est, rue Ste-Catherine, près Lacombe, Lacombe 1856. 1457 Avenue L'Epineau, près Mont-Royal, St-Louis 6000. 856 rue Saint-Denis, près Duluth, St-Louis 7378. 1845 Avenue du Parc, près Laurier, St-Louis 7350.

L'EXPORTATION EST ESSENTIELLE A LA PROSPERITE DU CANADA

Le peuple canadien ne prospérera qu'en autant qu'il développera son commerce d'exportation, déclare l'honorable M. Robb, au banquet des confiseurs. — Les différends entre patrons et ouvriers. — La coopération est nécessaire.

L'honorable James A. Robb, ministre du commerce était, l'hôte d'honneur au grand banquet des confiseurs actuellement en congrès à l'hôtel Ritz-Carlton. Le ministre du commerce, dans un discours très bref, a tracé un tableau de la situation commerciale au Canada depuis une couple d'années, par rapport au commerce principalement. Il a constaté par exemple, une diminution du commerce d'exportation des confiseries en 1921 par rapport à 1920. Ceci, dit-il, remonte à certaines causes qu'il faut appliquer à découvrir et faire disparaître. Il n'y a pas de raison pour que notre commerce d'exportation n'aille pas en se développant, d'autant plus qu'il est absolument essentiel au développement et à l'avenir du Canada.

Le banquet était sous la présidence de M. Bert Cowan, président de l'Association, qui a présenté l'hôte d'honneur à l'assistance. Les autres orateurs furent MM. Charles Bodley, secrétaire de l'Association des Confiseurs, et Herbert Seybold, échevin, représentant le maire de Montréal.

NOUVELLES DES CHEMINS DE FER

Le Pacifique Canadien opère un service de trains fréquents et convenables. Toutes les heures indiquées sont celles de l'heure solaire.

Quitte Montréal, gare Windsor: 7.30 h. a.m., quotidien, arrive à Ottawa à 11.00 h. a. m. 8.30 h. a.m., quotidien, sauf le dimanche, arrive à Ottawa à 11.30 h. a. m. 3 h. p.m., quotidien, sauf le dimanche arrive à Ottawa à 6.30 h. p.m.

Quitte Ottawa, gare Union: 8.25 a.m., quotidien, arrive à Montréal, gare Windsor, 8.25 a.m. 9.00 a.m., quotidien, arrive à Montréal, gare Windsor 9.00 a.m. 8 a.m., quotidien, arrive à Montréal, gare Windsor, à 11.30 a.m. 8.15 p.m., quotidien, arrive à Montréal, gare Windsor, à 6.15 p.m. 8.35 p.m., quotidien, sauf le dimanche, arrive à Montréal, gare Windsor, à 10.05 p.m. 33-1G

JOURNÉE D'AFFAIRES

Le "Trans-Canada Limited" le Pacifique Canadien, commença à circuler le 21 mai. Tout en étant le train transcontinental le plus rapide, il possède d'autres avantages marquants qui militent en sa faveur, entre autres celui d'amener dans les trois plus importantes villes après le déjeuner tout prêt à se mettre aux affaires. Départ de Montréal à 5.00 p.m. tous les jours; arrivée à Winnipeg à 10.15 a.m., (le deuxième matin) à Calgary à 10.15 a.m., (le troisième matin) et à Vancouver à 10.00 a.m., (le quatrième matin).

Ce train offre tout le confort qu'un voyage transcontinental puisse offrir. Vous pouvez voir de jour tous les endroits les plus intéressants sur la route et compris Banff et Lac-Louis. Que ce soit par affaire ou par agrément, ce train joint le confort à toutes les commodités imaginables. Tout est à la manière du Pacifique Canadien.

Placez vos assurances feu dans la compagnie UNION ASSURANCE SOCIETY (LIMITED) LONDON, ANGU. HONORÉ J. LABRECQUE AGENT GENERAL, DEPT. CANADA, 200, R. ST-JACQUES, TEL. MAIN 956.

BEAUCOUP D'ACTIVITE ACTUELLEMENT AU NATIONAL

Ce soir il y aura une assemblée des coureurs à pied, ainsi que la veillée hebdomadaire. — Les joueurs de crose à l'entraînement. — Le National jouera contre l'Université de Montréal.

Malgré la saison avancée pour ce genre d'amusement, les réunions du vendredi soir attirent toujours l'intérêt des habitués et la Direction a décidé de les continuer encore quelques semaines.

La magnifique salle de danse du National est parfaitement aérée et malgré la température de mai, les danseurs ne se ressentent aucunement de la chaleur.

Ceux qui ont donné leur encouragement à ces réunions durant la saison dernière continueront d'assister à ces fêtes qui constituent la réunion spéciale de la semaine.

ASSEMBLEE DES COUREURS A PIEDS

C'est ce soir, 8.30 heures qu'aura lieu l'assemblée des athlètes du National pour l'élection des officiers qui seront chargés d'organiser les événements sportifs pour la saison d'été.

Edmond Marquis, qui s'est révélé comme un excellent athlète depuis 2 ans, en gagnant la marche en raquette du National, et dernièrement encore en se classant troisième, au tournoi de l'Athlète Complet, a manifesté l'intention de s'entraîner régulièrement pour participer aux fêtes sportives l'été prochain.

E. H. Drolet est un autre athlète en qui le National fonde de grandes espérances. Il est probable que Henri Hébert sera chargé de surveiller l'entraînement des athlètes de l'Association l'été prochain.

DINER A M. VICTOR BARBEAU

L'Association des auteurs canadiens (section française), offrira un dîner à M. Victor Barbeau, à l'occasion de son départ pour l'Europe, au cercle universitaire le samedi, 20 mai 1922.

LES PROPRIETAIRES NE SERONT JAMAIS SOULAGES DU COÛT DES PAVAGES

Le Conseil se refuse à imaginer une répartition du coût des pavages autre que celle de les mettre au compte des propriétaires directement intéressés. — Un scrutin échevinal peu sincère.

Les échevins imitent le geste accompli par la Commission administrative quand, la ville n'ayant plus les moyens de solder seule le coût des pavages et des trottoirs, il a fallu mettre ce frais au compte des propriétaires directement intéressés. M. l'échevin Carmel avait bien, pour rester fidèle à ses promesses de faire gabogier la loi dite des pavages, suggéré au conseil municipal un nouveau mode de répartition. Bien loin qu'on doive, en la suggestion de M. l'échevin Carmel, calculer la part des propriétaires par pied de front des immeubles bénéficiant d'une entreprise de pavages ou de trottoirs, M. l'échevin Gareaud préconisait la création d'un fonds d'entretien de réfection et de construction des pavages et de l'effacement d'une taxe spéciale à cet effet. Ni l'un ni l'autre point de vue n'avait été complètement agréé.

C'est comme si on avait peur de se prononcer là-dessus, a répondu hier M. l'échevin Lalancette à ceux de ses collègues qui voulaient ajourner à nouveau la motion Carmel-Lalancette touchant la répartition du coût des pavages permanents. Je demande le vote, a repris M. l'échevin Lalancette, en dépit que M. l'échevin Carmel consentit lui-même, non seulement à retarder l'étude de sa motion, mais à la rayer définitivement de l'ordre du jour. Le vote, exprimé sur la proposition de M. l'échevin Carmel de supprimer l'article, a été peu sincère. Il s'est donné comme suit: pour rayer la motion de l'ordre du jour, MM. les échevins O'Connell, Hushon, Brodeur, Jacobs, Carmel, Sansregret, Genereux, Langlois, Emond, Quintal, Trépanier, Angrignon, Gareaud, Tessier, Drummond et Seybold; contre, MM. les échevins Turcot, Bédard, Desroches, Gabis, Riel, Lalancette, Lalonde, Vaillancourt, Rochon, Jarry et Bray. M. le maire Martin a été fort chagriné de ne pouvoir voter à l'instar de ceux-ci. Les onze échevins réfractaires à la suppression de la motion Carmel-Lalancette avaient auparavant approuvé tous les rapports du comité exécutif, ceux-là mêmes de la rue Sherbrooke ou partie du pavage doit être refait aux frais des propriétaires riverains. Il s'est trouvé, en effet, qu'après six ans de pavage de la rue Sherbrooke, de la rue Guy à la rue Champlain, doit être repris presqu'en

INAUGURATION DE LA SALLE DE L'ASS. KING

C'est jeudi soir, 15 courant, à 8 hrs. p.m., que les membres de l'Association Libérale Mackenzie King, de Maisonneuve, inaugureront leur nouvelle salle située au No 165 avenue Lasalle.

Plusieurs orateurs éminents adresseront la parole à cette occasion et parmi ceux qui ont déjà accepté l'invitation qui leur a été faite nous pouvons mentionner: l'hon. J. L. Perron, ministre de la Voie; MM. Clément Robitaille, M.P., Irénée Vautrin, M.P.P., Adélard Laurendeau, M. P. P., l'échevin Oscar Lalonde, Edgard Laliberté, Bruno Bouvette et M. Gustave Marin, avocat.

La soirée promet de remporter un beau succès et tous les membres de même que les amis de la cause libérale sont priés d'y assister.

CLUB LIBERAL LAURIER-OUTREMONT

Il y aura assemblée du Club Libéral Laurier-Outremont ce soir, à la salle Boisman, 142 Laurier-est. Comme plusieurs questions importantes y seront discutées, tous les membres sont priés d'y assister.

LE BANQUET DES ARTS A L'HON. ATH. DAVID

C'est demain soir que doit avoir lieu le banquet des arts offert à l'honorable Athanase David, secrétaire provincial en reconnaissance de tout ce qu'il a fait pour le développement artistique dans Québec depuis qu'il occupe le poste où il brille aujourd'hui.

Nous avons déjà rappelé aux personnes qui détiennent des billets et qui n'ont pas donné signe de vie d'avoir à notifier le comité d'organisation avant vendredi, le 12, à midi, c'est-à-dire, ce midi, de leur acceptation ou du contraire. Cela est très important car ceux qui n'auront pas satisfait à cette condition et qui seraient désireux, à la dernière minute, à assister au banquet se verraient forcément refusés, le comité devant savoir à l'avance le nombre de convives qu'il doit recevoir.

Déjà deux cents personnes ont fait remise du montant de leur billet en avisant le comité de leur présence certaine à cette fête des arts; on peut donc dire dès maintenant que ce sera un succès complet.

Peut-être se trouve-t-il aussi quelques personnes désireuses de prendre part à ces acaptes artistiques et dont les noms auraient pu être oubliés par le comité d'organisation. Dans ce cas, on est prié de communiquer avec M. J. P. L. Bérubé, président du comité, au Monument National.

Le banquet de demain soir est appelé à faire date dans nos annales artistiques. Le programme musical qui sera donné à la suite du banquet promet des surprises. Nombreux peuvent être ceux qui ne se doutent pas que nous possédons dans la province de Québec des talents aussi éminents que ceux qui seront dévoilés à cette fête. Tout sera parfait.

AHUNTSIC SE COMMERCIALISE

Le conseil municipal a adopté, moyennant certaines modifications, deux règlements qui regardent la construction dans le quartier Ahuntsic-Bordeaux et dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce. M. l'échevin Bray a suggéré des modifications au règlement que le comité proposait en amendement au règlement actuel, No 647.

LE CORPS FLOTTAIT A LA DERIVE

(Dépêche spéciale) St-François-du-Lac, 11 — Le cadavre d'un noyé a été trouvé hier soir, flottant à la dérive sur le lac St-Pierre, sur le rivage de la commune de la paroisse de la Baie-du-Fevre.

AUX ANCIENNES ELEVES DU COUVENT D'HOCHELAGA

Toutes les anciennes élèves du Pensionnat du Saint-Nom de Marie, à Hochelaga, sont cordialement invitées à la réception qui leur sera donnée à leur Alma Mater dans l'après-midi du 31 mai (le mercredi).

LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH SERA RESERVE AUX RESIDENCES

Le Conseil municipal en a pris l'engagement. — L'ouest est bien résidentiel, pourquoi pas l'est? — Plus d'escaliers à l'avenir, pourquoi pas l'échevin Trépanier. — On s'y soustrait. — Motions.

Les membres du conseil municipal, y compris ceux du comité exécutif, s'engagent à rendre résidentiel le boulevard St-Joseph de son extrémité ouest à l'avenue Papineau. C'est déjà chose faite à l'ouest de la rue Henri-Julien, c'est aujourd'hui le boulevard intelligent du conseil échevinal d'adopter la résolution suivante, proposée par M. l'échevin Savard, secondé par M. l'échevin Sansregret: "Que le comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité d'amender la section 3 du règlement No 563 à l'effet de prohiber tout commerce aux coins des rues St-Denis, DeLaRoche et Papineau et de réserver exclusivement pour des fins de résidence le boulevard St-Joseph à partir de la rue Papineau jusqu'à ses limites est. Il n'y a jamais le boulevard est prolongé à l'infini.

Dores et déjà l'article 3 du règlement No 563 décreta qu'il ne sera construit, de la rue St-Denis à l'avenue Papineau, que des maisons d'habitation, sauf cependant aux encadrements St-Denis, DeLaRoche et Papineau, où il sera permis "de construire et d'ériger et de maintenir des magasins, pourvu que les portes ou les portes d'entrée des dits magasins ne donnent pas sur le dit boulevard et que l'espace entre la ligne homologuée et ladite ligne de construction sur ledit boulevard ne soit utilisé en aucune façon pour des fins de commerce".

M. l'échevin Turcot n'a pas agréé tout de suite la proposition Savard-Sansregret. Si vous mettez, dit-il, trop de restrictions à la construction et si vous prohibez les établissements de commerce sur le boulevard St-Joseph, comment, a-t-il dit, la ville trouvera-t-elle preneurs pour ses nombreux terrains après qu'elle y aura, à force d'améliorations locales coûteuses, haussé de beaucoup le prix d'achat.

M. l'échevin Sansregret lui a répondu que pour respecter quelques encadrements de rues le comité exécutif ne doit pas aller jusqu'à ruiner

les instituteurs donneront des conférences à leurs élèves dans toutes les écoles et durant toute la semaine prochaine. Le Dr Boucher a tous ses communiqués aux journaux prêtés à leur être distribués. Le sous-chef de l'Association des municipaux a été régent municipal pendant l'affaire et copies des résolutions échevinales traitant, par exemple, de l'élévation des vidanges et des papiers, ont été envoyées dans tous les postes de police avec prière de les faire connaître et d'en faire observer les prescriptions. M. Leclair insiste fortement les citoyens et les marchands aussi bien que les particuliers à nettoyer les trottoirs durant la soirée au lieu d'attendre au lendemain matin quand l'arrosage a été fait au cours de la nuit. Il faut ainsi faire en sorte que les rues demeurent propres toute la journée, ne soient plus salées après avoir été arrosées.

LA BRIGADE ANNONCERA LE COMMENCEMENT DU NETTOYAGE

Une procession des voitures du service des Incendies aura lieu, demain, au parc Lafontaine. — Le Conseil accepte d'y assister. — Les derniers préparatifs ont été arrêtés. — Appel général aux citoyens.

À la suite d'une réunion de quelques chefs de services et de représentants d'associations comme la Ligue du Progrès civique, le Rotary Club, le Kiwanis Club, l'Association des Marchands de Montréal, l'Association de Publicité, une invitation a été faite au conseil municipal, lors de l'assemblée, d'assister à la parade des voitures du service des incendies qui aura lieu, samedi matin, au parc Lafontaine pour l'inauguration de la semaine de nettoyage commençant lundi prochain. L'invitation a été acceptée et les échevins promettent d'assister en grand nombre à cette importante manifestation.

La procession des voitures s'ébranlera à 11 heures précises. Le point de départ est fixé à l'angle des rues Rachel et Christophe-Colomb, en face du poste qui s'y trouve. La parade signalera l'ouverture de la semaine du nettoyage.

UNE LETTRE DU MAIRE M. le Dr Atherton a fait connaître le bon vouloir du maire à émettre une proclamation et à s'adresser aux membres du clergé de Montréal pour les inviter à exercer leur parole autorisée après de leurs ouailles. M. S. Fortin, directeur de la cité et président de la commission technique, et M. le Dr Atherton ont tous deux fait des démarches auprès de M. le maire Martin.

Le travail d'organisation a donc pris en quelques jours beaucoup d'ampleur. Le "Women's Association de Notre-Dame-de-Grâce s'adressait, hier à la Ligue du Progrès civique afin de collaborer à la semaine du nettoyage. M. le Dr Atherton lui a transmis les renseignements nécessaires. Pareille demande sollicitée-on la collaboration de toutes les autres associations de Montréal.

Hier, les associations représentées ont adopté une résolution où elles s'engagent à prier leurs membres de s'abstenir de leur participation, par exemple, au mouvement de la semaine prochaine touchant l'observance des règlements municipaux. Tout le monde, individus ou associations, doit prendre la semaine du nettoyage pour la manifestation d'un esprit civique plus intense, doit considérer la semaine du grand nettoyage comme la semaine de l'hygiène par excellence.

En causant avec le Dr Atherton, hier, on a fait remarquer que certains journaux feraient mieux de publier dès samedi quelques extraits des règlements municipaux. Lundi est la journée tout spécialement consacrée à cette publicité. Sans rien changer à l'ordre déjà annoncé des six jours, particulièrement de la semaine du nettoyage, mais la publication des règlements relatifs à telle journée en particulier, préparés mieux les citoyens aux besoins de cette journée si elle a lieu la veille.

Hier soir, M. Stewart, parlant au banquet des manufacturiers, a fait allusion à la semaine du nettoyage. Lundi midi, au lunch de l'Association de Publicité, M. le Dr Boucher et M. F.W. Stewart traiteront du rapport existant entre la propriété de la ville de Montréal et la santé de ses habitants.

C'est de 3 heures p.m. jusqu'à minuit que se passent tous les grands événements de la vie sociale et politique, et de cette période, le journal du matin est le premier à vous en donner le détail.

LES NOCES D'OR DU "PLATEAU" SERONT CELEBRES LE 6 JUIN

Le programme définitif de la fête magnifique que l'on prépare à cette occasion sera publié d'ici peu. — Les doux souvenirs que fera revivre l'Alma Mater. — Un chaleureux appel aux "anciens."

C'est le mardi 6 juin, que l'on a décidé de célébrer les noces d'or de l'Académie du Plateau, inaugurée le 19 juin 1872, par Lord Lisgar, gouverneur-général du Canada. L'enthousiasme des anciens élèves de cette institution s'accroît de jour en jour, et tout fait prévoir pour la "Journée du Plateau" un magnifique rallyement; membres éminents du clergé et de la magistrature, hommes de profession, financiers et hommes d'affaires, comptables et employés, un peu de tout âge, prendront contact sous le toit hospitalier de l'Alma Mater.

Et cette touchante manifestation de fraternité, ne sera pas stérile: il est évident que les jeunes ne seront pas perdants dans ce rapprochement avec leurs aînés. Trois comités composés d'anciens élèves ont été constitués pour assurer le succès des fêtes du cinquantenaire. C'est avec une fierté bien légitime que nous publions la liste des membres du comité d'honneur. Ce sont: Mgr Georges Gauthier, administrateur de l'archidiocèse de Montréal, Mgr Guillaume Forbes, évêque de Joliette, Mgr John Purcell, évêque de l'Ouganda; l'hon. Raoul Dandurand, ministre, Ottawa; l'hon. Marcellin Wilson, sénateur; l'hon. Charles Beaubien, sénateur; Col. Sir E. P. Girouard, K.C.M.G., D.S.O.; l'abbé Léonidas Perrin, curé de Notre-Dame; l'abbé Arthur Desnoyers, curé de Ste-Elisabeth; le R. P. Granger, curé de Saint-Nicolas; le R. P. John Cox, Tutor, Lake (N.Y.); l'abbé Olivier Maureault, p.s.; l'abbé Oscar Rivland, p.s.

Font partie du comité général, les hommes les plus marquants des professions libérales ou des affaires. Ils ont des souvenirs déjà lointains de leur temps de scolarité, ils ont vu l'enfant qui "Struggle for Life" n'a plus de secrets. La liste en est un peu longue... et nous la publierons brutalement.

Le comité exécutif est constitué comme suit: Président, M. Zéphirin Hébert, président de la maison Hudson, J. Hébert et Cie; Vice-président, MM. Peter-F. Mc Caffrey, directeur de l'Impôt sur le Revenu; Emile Vanier, architecte; A. C. Miller, directeur secrétaire de la Commission scolaire (district Centre); Membres: M. M. F. C. Laberge, ingénieur-civil; A. Seawart McNichols, membre de la maison de L.-G. Beaubien; E. Sydney Ostell, Lt.-Col. Ovilas Perrault, secrétaire de l'Impérial Tobacco; Arthur Terroux, financier; J. A. Trudeau, de la Maison Genin, Trudeau et Cie; Trésorier: Lt.-Col. J. T. Ostell, administrateur; Secrétaire: M. Yves LeRoux, professeur.

Rappelons à tous les anciens élèves du Plateau, jeunes et vieux, que le comité exécutif demande à chacun de faire connaître, de préférence par écrit, outre ses nom et prénoms, la date de son départ de l'Académie, son adresse, et la profession qu'il exerce actuellement. Que l'on fournisse aussi ces renseignements au secrétaire du comité exécutif M. Yves LeRoux, 87, rue Ste-Catherine Ouest qui fera parvenir à l'intéressé le programme complet des fêtes de cinquantenaire. Chacun des "Anciens" est prié de faire part de tout ce qu'il se souvient de sa jeunesse, afin qu'il ne manque personne, s'il se peut, à la fête de famille. (Communiqué.)

LA CONFERENCE DE GENES EST UNE ERREUR DES NATIONS ALIEES

C'est ce que déclare, hier soir, au banquet de l'Association des Manufacturiers Canadiens, Monsieur Arthur Balfour qui prétend qu'on a ainsi permis aux Bolchévistes de répandre leur doctrine néfaste. — La réunion annuelle des manufacturiers. — Les élections.

Monsieur Arthur Balfour, qui est un cousin du vicomte Balfour récemment élevé à la Chambre des pairs de l'Angleterre, n'a aucune confiance dans la conférence de Gènes. Il a déclaré, hier soir, au banquet de l'Association des Manufacturiers Canadiens, que c'était une erreur et la pire chose que les Etats de l'Entente pouvaient faire. "Pourquoi, dit-il, permettre aux bolchévistes et communistes de la Russie, de venir faire leur propagande dans l'Europe centrale comme ils ont fait depuis qu'ils sont à Gènes?" Cependant, il a ajouté que les conférences avaient leur bon côté: elles nourrirent de grands espoirs, et Dieu sait si l'Europe en a besoin. Cependant, il avait la notion valait attendre que les bolchévistes vissent à nous et nous demandent notre appui.

Monsieur Balfour est le député-président des Chambres de Commerce britanniques; c'est un industriel de Sheffield, Angleterre, un homme dont les activités, durant la guerre, se sont étendues à presque tous les domaines de son pays. C'est évidemment un homme d'affaires, si on en juge par les discours qu'il a prononcés, hier soir, sur les conditions économiques de l'Europe. Il a été fort applaudi.

Le banquet réunissait un grand nombre de convives appartenant à la division de Québec et la section de l'Association des Manufacturiers Canadienne. Il avait la clôture du congrès annuel de ces deux sections de l'Association qui ont précédé, avant le banquet, à l'élection de leurs officiers. Voici le résultat de ces élections:

DIVISION PROVINCIALE DE QUEBEC
Président: F. W. Stewart; vice-président, Paul-E. Joubert.
Comité: MM. E. C. Budge, Leslie Drake, A. S. Ginger, Raoul Grothe, Michael Hirsch, Norman Holland, F. W. Knowlton, A. McA. Murphy, Walter Ramsay, A. Edgar Robertson, Robert Ryan, Albert Tretreault.
Sherbrooke: E. C. Taougy, H. C. Prioleau, Allan Howell, O. A. Gignac.
MacKinnon: St-Jean: C. A. Reynolds.
St-Hyacinthe: C. H. Laframboise, Pleussiville: J. A. Farand.
St-Jérôme: J. Rolland.
Granby: W. H. Miner.
Trois-Rivières: J. H. Giroux.
Shawinigan-Falls: H. Biermann.
Victoriaville: J. B. Alain.

SECTION DE MONTREAL
Président: Julian-C. Smith; vice-président, A.-O. Dawson.
Comité: W. S. Atwood, Howard Bird, Archibald Baillie, Kenneth Dawes, H. T. Diplock, W. A. Eden, W. S. Fallis, R. H. Gillean, W. R. Granger, D. E. Hamilton, John Lowe, W. H. Miner, N. C. Polson, J. P. Alpe, Racine, Lyon Cohen.
Conseil Exécutif: Jov. Beaubien, Jos. Daoust, R. M. Davy, Art. Harris, Geo. Henderson, M. Hirsch, F. H. Hopkins, A. D. Huff, T. P. Howard, John Irwin, R. H. McMaister, A. Neighorn, S. F. Rutherford, Paul Sise, N. M. Yulie, F. R. Whittall.

Le banquet était conjointement présidé par MM. Stewart et Smith. On remarquait à la table d'honneur, outre les présidents, MM. Arthur Balfour, hôtel d'honneur; J.-E. Walsh, président de la Chambre de Commerce; J.-H. Fortier, président sortant de charge de la division provinciale de Québec; B. W. Coghlin, T. P. Howard, C. Howard, Smith, John-R. Shaw, premier vice-président de l'Association des Manufacturiers Canadiens; A.-P. Robitaille, Québec; C. H. Cleveland, Sherbrooke; Paul-E. Joubert et A.-O. Dawson.

En inaugurant la série des discours, M. Fred W. Stewart, le nouveau président, a fait allusion à la situation exceptionnellement bonne qui existe dans la province de Québec. Il remercia les membres de lui avoir confié

le poste important de président de leur section qui ne le cède en aucune autre division de l'association. Québec, en effet, n'a rien à envier aux autres provinces sous le rapport économique. Nous avons ici une population saine d'esprit et laborieuse et un gouvernement sage et prudent. Les conditions industrielles sont ici des plus satisfaisantes et nous avons tous les éléments nécessaires pour aller de l'avant et nous développer. Que tous les membres de l'association unissent leurs efforts pour produire des marchandises qui peuvent rivaliser en qualité avec celles des autres nations qui nous font concurrence. Que tous les membres se donnent également la main pour faire concurrence à notre population que nous pouvons produire ici les mêmes marchandises qu'on achète au dehors et d'une qualité qui peut favorablement soutenir la comparaison. Les prix sont également sur un même pied d'égalité avec ceux des marchandises étrangères. Allons avec confiance dans la voie du développement national.

LA BANQUE ETAIT TENUE DE TOUT DECLARER, DIT ME WILSON

Le procureur du ministre des Finances déclare que M. Macarow n'était pas excusable des faux rapports envoyés à Ottawa sur la Banque des Marchands. — Les chiffres devaient être exacts. — Des hypothèques pour près de \$4,000,000.

Me C. A. Wilson, C.R., représentant du ministre des Finances, a déclaré, hier, à la fin de son plaidoyer dans la cause de D. C. Macarow, que ce dernier n'était pas excusable d'avoir envoyé un faux rapport au gouvernement à cause du fait que la banque avait plus de trois cents succursales et une cinquantaine d'agences. Peu importe à la poursuite, a-t-il dit, que la banque eût 354 succursales; c'était à la direction de la banque, à mesure qu'elle augmentait le chiffre des affaires, d'avoir un personnel suffisant pour faire les rapports rapidement et se conformer aux exigences de la loi.

Me George Montgomery a commenté son plaidoyer, à son tour, vers la fin de l'après-midi. Il s'est appliqué à démontrer surtout que M. Macarow n'avait rien eu à faire avec les transactions importantes de la banque en 1921. Ceci donna lieu à plusieurs discussions très vives entre lui et Me C. A. Wilson, c.r., vers 4 h. 45 p.m., les plaidoiries furent remises à ce matin.

La cause de sir Hugh Allan viendra ensuite mais pro forma seulement, car il s'est entendu précédemment que l'on attendrait le jugement dans la cause de Macarow avant de procéder dans la cause Allan.

Me C. A. Wilson, dans son plaidoyer, a soutenu que les rapports mensuels de la banque devaient être distincts de celui annuel aux actionnaires. Le ministre des Finances a pris le rapport mensuel de la banque en la connaissance du public, envers lequel le ministre a tellement de responsabilité qu'il a été la première personne attaquée par le procureur de la défense.

Me Laflamme protesta vivement contre cette remarque et affirma qu'il n'avait pas attaqué le ministre des Finances. "Je ne veux pas insinuer que vous avez accusé le ministre de mensonge, fit-il, c'est un rapport semblable que Me Wilson, mais la première chose que vous avez faite a été de demander pourquoi le ministre avait attendu plusieurs mois pour signer après réception du rapport d'octobre."

Pour moi, le ministre était sous l'impression que les rapports étaient vérifiés, jusqu'au jour où M. Macarow, nommé par le président de la banque, fit un rapport réduisant le fonds de réserve de la banque de la même somme de huit millions. Ce fut la première fois, je présume, que le ministre eut connaissance de la situation et qu'il eût des raisons plausibles d'agir."

Peu important à la Couronne ou à la loi si la banque n'avait pas le personnel suffisant pour préparer ses rapports dans un temps convenable. En plus il y avait une clause dans la loi disant que si les rapports d'un mois n'étaient pas envoyés à temps, ils devaient servir pour le mois suivant. La défense limitant sa position affirme que le gouvernement n'avait rien à faire avec le renseignement contenu dans le rapport sur les dettes mauvaises et douteuses de la banque. Elle a dit que c'était un rapport obtenu pour simple renseignement et que le ministre n'avait rien à y voir; qu'il n'avait pas le droit de le rendre public. Le juge Cusson: Je comprends qu'il y avait deux sortes de rapports des

gerants de succursales: l'un envoyé tous les six mois et l'autre tous les mois.

Me Wilson: Oui; de plus, tout ce que faisait M. Finucan, dans le bureau de Montréal, était sous le contrôle des officiers de la banque. Cependant, le rapport le plus incriminant fait par M. Finucan semble avoir été tenu caché. Nous verrons plus tard si M. Macarow le savait.

Le juge Cusson: Les rapports semestriels étaient des rapports des succursales au bureau chef. Je ne crois pas qu'il y ait dans la loi une clause exigeant l'envoi de ces rapports.

Me Wilson: Je maintiens que le ministre devait être informé chaque mois de toutes les dettes douteuses ou mauvaises. Le rapport annuel est différent; il est pour les actionnaires, mais le ministre devait être tenu au courant de la véritable situation financière de la banque tous les mois.

Si un billet dû le 13 septembre n'est pas acquitté, il devient «chaou»; il ne sera pas plus échu six mois plus tard. Il faut déclarer au ministre qu'il est échu. S'il est acquitté plus tard, on peut rapporter au ministre.

"La défense semble prétendre qu'au cas de pertes de plusieurs millions de dollars, la banque n'avait pas besoin d'en informer le ministre avant la fin de l'année. Le rapport ne serait donc qu'une question de pure routine. C'est pourquoi j'ai demandé à M. Finucan à vous voyez vos pertes s'élever à des millions de dollars et vous paraissez ne pas même vous en être préoccupé? Son attitude laissait entendre qu'il n'avait à faire aucun rapport avant la fin de l'année."

"S'ensuit-il que si j'ai fait une perte de six, sept ou huit millions de dollars, je n'ai pas besoin d'en faire part? Si vous pouvez me montrer dans la loi une seule clause disant que je suis gardé secret un tel fait jusqu'à la fin de l'année, je suis prêt à m'avouer battu."

"Quant à quelques transactions, je les essaierai de vous démontrer ce que les croix éteignent. La banque a éprouvé de lourdes pertes. On en voit la preuve dans ce que de 1915, alors que la manœuvre Thornton Davidson avait un demi-million à la banque, jusqu'à juillet 1920, époque de sa faillite, la compagnie Thornton Davidson a réussi à obtenir de la banque quatre millions et demi. Il est démontré que l'accusé en avait eu connaissance, car il avait reçu la lettre de F. E. Meredith, l'arrangeant des arrangements à faire, de la fin des négociations et l'arrangement proposé qui était soumis."

"Peu importe s'il y a gagné ou perdu. La banque s'est déstabilisée d'une réclamation de \$4,500,000, a accepté les garanties de la Thornton Davidson Company, et a remis un chèque de \$47,000. La banque ne s'est réservée aucun droit d'action contre la Thornton Davidson Company. La renonciation est claire: Attendu que la banque a convenu d'accepter les garanties et le présent arrangement pour le complet règlement et à la satisfaction de ses réclamations, dit l'arrangement. C'est clair."

"C. O. Cameron et A. G. Cameron ont bénéficié d'une renonciation semblable. La banque n'avait plus de droit. Le gérant a trompé dans cela. (A suivre à la page 7.)